

# Les enquêtes ménages

## Qu'est-ce qu'une enquête ménages ?

L'Insee mène un grand nombre d'enquêtes de périodicités différentes, auprès des ménages.

Les chiffres trimestriels de l'emploi et du chômage sont issus de l'enquête « *Emploi En Continu* ».

Chaque année, les enquêtes « *Loyers et Charges* », « *Cadre de Vie et Sécurité* » et « *Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie* » permettent de produire des indicateurs sur les loyers, la sécurité et la pauvreté. D'autres enquêtes ont lieu tous les cinq à dix ans et couvrent d'autres aspects tels que les conditions de travail, le patrimoine des ménages, le logement, la santé, l'insertion des jeunes...

## Qui est concerné ?

Il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Un échantillon de logements est tiré au hasard garantissant la représentativité de l'ensemble de la population. Mais la participation de chacun est indispensable à la qualité des résultats.

Les ménages concernés sont avertis par un courrier de l'Insee. L'enquêteur prend ensuite contact avec le ménage pour fixer un rendez-vous. Lors de la visite, l'enquêteur, soumis au secret professionnel, est muni d'une **carte officielle** et réalise l'enquête avec un ordinateur portable.

## COLLECTER

### Merci de réserver un bon accueil à nos enquêteurs !

Dans le courrier adressé aux mairies, l'Insee vous propose un communiqué à **insérer dans votre bulletin municipal ou à placer sur vos panneaux d'affichage**. Il facilitera ainsi le travail de l'enquêteur.

L'enquêteur peut se présenter en mairie en début de collecte pour obtenir des **informations sur le repérage** de logements et éventuellement proposer affiches et dépliants.

Si un ménage ne souhaite pas être enquêté à son domicile, l'enquêteur vous demandera la **mise à disposition d'une salle** pour faire son travail dans un endroit neutre.

## MESURER

## Qui est au courant ?

Les Préfectures, **les mairies**, les gendarmeries ainsi que les commissariats de police sont avertis par courrier qu'une enquête se déroule dans leur territoire de compétence.

## À quoi servent les enquêtes ménages ?

Elles permettent d'observer l'évolution de certains comportements économiques et sociaux des ménages et des individus. Les informations statistiques qui en résultent sont utiles à la collectivité : administrations, entreprises, chercheurs, médias enseignants, particuliers.

Pour en savoir plus et découvrir nos différentes enquêtes, rendez-vous sur le site **www.insee.fr** (Services/Répondre à une enquête de l'Insee/Enquêtes auprès des particuliers.)

Un calendrier annuel des enquêtes est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/1401982>

## COMPRENDRE

Toute communication auprès de vos administrés est donc la bienvenue !

**N'hésitez pas à nous contacter :**

DR25-DEM@insee.fr ou M<sup>me</sup> Desobry, responsable de la division enquêtes ménages (03.81.41.61.53).